

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues :

- le 7 juillet 2020, les résolutions et les règlements suivants :
 - Résolution n° C-2020-0804 autorisant projet particulier impliquant l'immeuble situé au 166 de la rue Vachon;
 - Résolution n° C-2020-0805 autorisant projet particulier impliquant le lot 1 207 101 situé en bordure de la rue Dalpé;
 - Règlement modifiant le Règlement sur la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone exposée aux glissements de terrain (2011, chapitre 128) afin d'exiger un certificat de conformité suite à la réalisation des travaux (2020, chapitre 95);
 - Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation, conventuels et de culte (2020, chapitre 96);
 - Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin de créer une affectation conservation naturelle « CN1 » à même une partie d'une affectation aire écologique « AE », située approximativement le long de la voie ferrée, entre l'espace vert des Cabriolets et l'aire de conservation naturelle de l'Ambroise (2020, chapitre 105);
 - Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin de créer la nouvelle zone CN1-1198 à même une partie de la zone AE-1426 entre les espaces verts et de conservation naturelle des Cabriolets et de l'Ambroise (2020, chapitre 106);
 - Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin d'agrandir une affectation Résidentielle « RS » à même une partie d'une affectation Espace vert « EV », située approximativement le long de la côte Rosemont entre la rue Laflamme et la rue du Long-Sault (2020, chapitre 107);
 - Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'agrandir la zone résidentielle RS-4025 à même une partie de la zone EV-4103, située approximativement le long de la côte Rosemont entre la rue Laflamme et la rue du Long-Sault (2020, chapitre 108).
- le 18 août 2020, les règlements suivants :
 - Règlement sur les tarifs exigibles pour le traitement des demandes de révision se rapportant à l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière (2020, chapitre 113);
 - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de « Revitalisation des artères commerciales des premiers quartiers » (2017, chapitre 87) afin de modifier le périmètre d'application du volet I et la portée administrative du programme en générale (2020, chapitre 114).

Ces résolutions et ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 26 août 2020.

M^e Yolaine Tremblay, greffière